Nº 7304⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(31.5.2018)

Par sa lettre du 14 mars 2018, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Par ce projet de loi, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entend formaliser les expériences faites au lycée pilote pendant les dernières 12 années en matière d'éducation à l'entreprenariat et créer un cadre légal permettant d'ancrer ces contenus dans le curriculum scolaire normal afin de les valoriser davantage.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 31 mai 2018

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général, Tom WIRION *Le Président,*Tom OBERWEIS